



PRÉFET DE L'OISE

Beauvais, le 6 mai 2020

*Le Préfet*

Mesdames, Messieurs les maires,

Par courrier du 28 avril 2020, je vous engageais à promouvoir largement les initiatives pour démultiplier les productions locales de masques « grand public », afin que nos concitoyens puissent tous en bénéficier d'ici le 11 mai 2020.

Cette mesure de protection devant s'inscrire dans la durée, je vous encourage à commander des masques pour votre personnel et votre population de façon à répondre à leurs besoins sur un temps long.

Pour ce faire, je vous rappelle la possibilité de procéder à des commandes groupées, notamment au niveau de vos communautés de communes et d'agglomération.

Deux plateformes d'intermédiation mises en place par l'État sont également à votre disposition :

- pour des commandes supérieures à 5000 masques, la plateforme Stopcovid19 (<https://stopcovid19.fr/>) ;
- pour des commandes plus modestes, la plateforme <https://entraide.hautsdefrance.cci.fr/> cible les producteurs plus à même de se concentrer sur le marché régional.

Le bureau de la sécurité civile et de la gestion des crises ([pref-defense-protection-civile@oise.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@oise.gouv.fr)) de la préfecture tient à jour un tableau recensant les producteurs d'équipements de protection individuelle qui pourra vous être transmis si vous le souhaitez.

Pour vous accompagner financièrement, des mesures de soutien sont mises en place :

- l'État s'engage à rembourser à hauteur de 50% le coût des masques réutilisables ou à usage unique, dans la limite d'un prix de référence, commandés par les collectivités locales et livrés entre le 13 avril et le 1<sup>er</sup> juin 2020. Des précisions à ce sujet vous seront apportées dans les meilleurs délais ;
- une enveloppe hebdomadaire de masques sera destinée aux citoyens en situation de précarité (bénéficiaires d'allocations sociales, de la complémentaire santé solidaire, de l'aide médicale d'État, personnes relevant de l'ASE, mineurs non accompagnés, personnes relevant de l'hébergement d'urgence ou du dispositif national d'accueil, etc.), en lien avec les maires (CCAS), les présidents d'établissement public de coopération intercommunale (CIAS), la présidente du conseil départemental et les acteurs associatifs. Avec cette enveloppe, je pourrai également répondre aux besoins non satisfaits des maires des petites communes qui se signaleront et des personnels des associations, notamment.

Je reste à votre disposition pour vous apporter toutes précisions utiles à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les maires, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Louis LE FRANC

Mesdames et Messieurs les maires de l'Oise